

Compte rendu de séance

CT012014043 18/04/2014 Direction de la Surveillance Pôle Pharmacovigilance – Addictovigilance Dr. Patrick Maison

Réunion du Comité technique de Pharmacovigilance - CT012014043

Séance du 15 Avril 2014 de 09h30 à 17h00 en salle 1, 2 & 3

Nom des participants	Statut	Présent	Absent
Michel ANDREJAK	Membre		/excusé
Valérie GRAS CHAMPEL	Suppléante		
Pascale LAINE-CESSAC	Membre	☑	
Laurence LAGARCE	Suppléante		□
Siamak DAVANI	Membre		
			□
Marie-Blanche VALNET-RABIER	Suppléante		
Françoise HARAMBURU	Membre	☑ —	
Ghada MIREMONT SALAME	Suppléante		
Christian RICHE	Membre	Ø	
Dominique CARLHANT KOWALSKI	Suppléante		\square
Antoine COQUEREL	Membre		\square
Sophie FEDRIZZI	Suppléante	Ø	
Alain ESCHALIER	Membre		Ø
Marie ZENUT	Suppléante	Ø	
Catherine SGRO	Membre/Suppléante du président	Ø	
Anne DISSON-DAUTRICHE	Suppléante		Ø
Michel MALLARET	Membre	Ø	
Céline VILLIER	Suppléante	Ø	
Jacques CARON	Membre		Ø
Sophie GAUTIER	Suppléante	Ø	
Marie-Laure LAROCHE	Membre		
Louis MERLE	Suppléant		Ø
Thierry VIAL	Membre/Président	☑	
Aurore GOURAUD	Suppléante		Ø
Marie-Josèphe JEAN-PASTOR	Membre	Ø	
Anne DEFAULT	Suppléant		Ø
Dominique HILLAIRE-BUYS	Membre	☑	
Véronique PINZANI	Suppléante		☑

Pierre GILLET	Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Pascale JOLLIET Membre	Pierre GILLET	Membre		Ø
Gwenaëlle VEYRAC Suppléante □ Milou-Daniel DRICI Membre □ Fanny ROCHER Suppléante □ Marie-Christine PERAULT-POCHAT Membre □ Sylvie FAVRELIERE Suppléante □ Thierry TRENQUE Membre □ Malak ABOU TAAM Suppléante □ Eric BELLISSANT Membre □ Emnanuel OGER Suppléant □ Nathalie GUILLEMANT-MASSY Membre □ Patrick MISMETTI Membre □ Claire GUY Suppléante □ Martine TEBACHER-ALT Membre □ Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante □ Jean-Louis MONTASTRUC Membre □ Geneviève DURRIEU Suppléante □ Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre □ Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante □ Hervé LE LOUET Membre □ Virginie FULDA CRPV invité □ Agnès LILLO LE LOUET Membre □ Virginie FULDA CRPV inv	Lucie JAVOT	Suppléante		
Miliou-Daniel DRICI Membre	Pascale JOLLIET	Membre		\square
Fanny ROCHER Marie-Christine PERAULT-POCHAT Membre Sylvie FAVRELIERE Suppléante Membre Malak ABOU TAAM Suppléante Membre Malak ABOU TAAM Suppléante Membre	Gwenaëlle VEYRAC	Suppléante	Ø	
Marie-Christine PERAULT-POCHAT Sylvie FAVRELIERE Suppléante Thierry TRENQUE Membre Malak ABOU TAAM Suppléante Eric BELLISSANT Membre	Milou-Daniel DRICI	Membre	Ø	
Sylvie FAVRELIERE Suppléante □ □ Thierry TRENQUE Membre □ □ Malak ABOU TAAM Suppléante □ □ Eric BELLISSANT Membre □ □ Emmanuel OGER Suppléant □ □ Nathalie GUILLEMANT-MASSY Membre □ □ Patrick MISMETTI Membre □ □ Patrick MISMETTI Membre □ □ Claire GUY Suppléante □ □ Martine TEBACHER-ALT Membre □ □ Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante □ □ Ben-Louis MONTASTRUC Membre □ □ Geneviève DURRIEU Suppléante □ □ Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre □ □ Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante □ □ Hervé LE LOUET Membre □ □ Laure THOMAS Suppléante □ □ Virginie	Fanny ROCHER	Suppléante		\square
Thierry TRENQUE Membre □ □ Malak ABOU TAAM Suppléante □ ☑ Eric BELLISSANT Membre □ ☑ Emmanuel OGER Suppléant ☑ □ Nathalie GUILLEMANT-MASSY Membre ☑ □ Patrick MISMETTI Membre ☑ □ Claire GUY Suppléante ☑ □ Martine TEBACHER-ALT Membre ☑ □ Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante ☑ □ Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante ☑ □ Geneviève DURRIEU Suppléante ☑ □ Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre ☑ □ Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante ፴ ☑ Hervé LE LOUET Membre ፴ ፴ Laure THOMAS Suppléante ፴ ፴ Agnès LILLO LE LOUET Membre ፴ ፴ Virginie FULDA CRPV invité ፴ ፴ <t< td=""><td>Marie-Christine PERAULT-POCHAT</td><td>Membre</td><td></td><td>\square</td></t<>	Marie-Christine PERAULT-POCHAT	Membre		\square
Malak ABOU TAAM Suppléante Image: Common text of the common text of the common text of te	Sylvie FAVRELIERE	Suppléante		\square
Eric BELLISSANT Membre	Thierry TRENQUE	Membre		
Emmanuel OGER Suppléant Mathalie GUILLEMANT-MASSY Membre Patrick MISMETTI Membre Claire GUY Suppléante Martine TEBACHER-ALT Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Jean-Louis MONTASTRUC Membre Geneviève DURRIEU Suppléante Manie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Membre Prédérique BEAU-SALINAS Suppléante Membre	Malak ABOU TAAM	Suppléante		Ø
Nathalie GUILLEMANT-MASSY Membre Patrick MISMETTI Membre Claire GUY Suppléante Martine TEBACHER-ALT Membre Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante Geneviève DURRIEU Suppléante Mambre Geneviève DURRIEU Suppléante Membre Grédérique BEAU-SALINAS Suppléante Membre Ganèvieue BEAU-SALINAS Suppléante Membre	Eric BELLISSANT	Membre		Ø
Patrick MISMETTI Membre	Emmanuel OGER	Suppléant	\square	
Claire GUY Martine TEBACHER-ALT Membre Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Jean-Louis MONTASTRUC Membre Geneviève DURRIEU Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Laure THOMAS Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Membre M	Nathalie GUILLEMANT-MASSY	Membre	\square	
Martine TEBACHER-ALT Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Suppléante Dean-Louis MONTASTRUC Membre Geneviève DURRIEU Suppléante Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Membre Dean-Louis MONTASTRUC Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Membre Dean-Louis MONTASTRUC Membre Dean-Louis Membre Dea	Patrick MISMETTI	Membre		\square
Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA Jean-Louis MONTASTRUC Membre Geneviève DURRIEU Suppléante Membre Membr	Claire GUY	Suppléante		
Jean-Louis MONTASTRUC Geneviève DURRIEU Suppléante Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Membre Laure THOMAS Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Membre Membre Maritza MARKARIAN Suppléante Membre Michel BIOUR Membre Membr	Martine TEBACHER-ALT	Membre	\square	
Geneviève DURRIEU Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Laure THOMAS Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Me	Evgeniya DIEUX-KOCHETKOVA	Suppléante		Ø
Annie-Pierre JONVILLE-BERA Membre Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Membre Laure THOMAS Suppléante Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Membre Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Membre Dielle MICHOT Suppléante Membre Dielle MICHOT Suppléante Membre Dielle MICHOT Suppléante	Jean-Louis MONTASTRUC	Membre		\square
Frédérique BEAU-SALINAS Suppléante Hervé LE LOUET Membre Laure THOMAS Suppléante Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Membre D' Michel BIOUR Membre D' Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Geneviève DURRIEU	Suppléante	\square	
Hervé LE LOUET Membre Laure THOMAS Suppléante Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Membre Joëlle MICHOT Suppléante Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Annie-Pierre JONVILLE-BERA	Membre	\square	
Laure THOMAS Suppléante Agnès LILLO LE LOUET Membre Virginie FULDA CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Membre Joëlle MICHOT Suppléante Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Frédérique BEAU-SALINAS	Suppléante		Ø
Agnès LILLO LE LOUET Wembre CRPV invité CRPV invité Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Joëlle MICHOT Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Membre CRPV invité D D D D D CRPV invité D D D D D D D D D D D D D	Hervé LE LOUET	Membre		\square
Virginie FULDA CRPV invité □ Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV □ Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre □ Sixtine GINISTY Suppléante □ Maritza MARKARIAN Suppléante □ Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre □ Michel BIOUR Membre □ Joëlle MICHOT Suppléante □ Françoise BAVOUX Membre □ Caroline PECRIAUX Suppléante □	Laure THOMAS	Suppléante		\square
Rim ABOUKHAMIS Stagiaire CRPV	Agnès LILLO LE LOUET	Membre		Ø
Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE Membre Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Membre Joëlle MICHOT Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Virginie FULDA	CRPV invité		
Sixtine GINISTY Suppléante Maritza MARKARIAN Suppléante Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Membre Joëlle MICHOT Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Rim ABOUKHAMIS	Stagiaire CRPV	\square	
Maritza MARKARIAN Suppléante □ Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre □ Michel BIOUR Membre □ Joëlle MICHOT Suppléante □ Françoise BAVOUX Membre □ Caroline PECRIAUX Suppléante □	Pirayeh DUFOUR-LAMARTINIE	Membre		\square
Bénédicte LEBRUN-VIGNES Membre Michel BIOUR Membre Joëlle MICHOT Suppléante Françoise BAVOUX Membre Caroline PECRIAUX Suppléante	Sixtine GINISTY	Suppléante		\square
Michel BIOUR Membre ☑ Joëlle MICHOT Suppléante ☑ Françoise BAVOUX Membre ☑ Caroline PECRIAUX Suppléante ☑	Maritza MARKARIAN	Suppléante	Ø	
Joëlle MICHOT Suppléante □ Françoise BAVOUX Membre □ Caroline PECRIAUX Suppléante □	Bénédicte LEBRUN-VIGNES	Membre		
Françoise BAVOUX Membre □ ☑ Caroline PECRIAUX Suppléante □ □	Michel BIOUR	Membre		\square
Caroline PECRIAUX Suppléante 🗵 🗆	Joëlle MICHOT	Suppléante		
··	Françoise BAVOUX	Membre		\square
Nicolas FRANCHITTO Expert invité ☑ □	Caroline PECRIAUX	Suppléante		
	Nicolas FRANCHITTO	Expert invité		

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
DIRECTION DE LA SURVEILLANCE			
Patrick MAISON	Directeur		Ø
Isabelle ROBINE	Chargée de mission au PRAC	Ø	
Marie-Laure VEYRIES	Référent Information scientifique	Ø	
Pôle Pharmacovigilance/Addictovigi	ilance		
Florence CARDONA-GIORDANO	Chef de Pôle	Ø	
Christelle DESITTER	Coordonnateur des réseaux de vigilance	Ø	
Dorothée DURAND	Evaluateur	Ø	
Nathalie GRENE-LEROUGE	Evaluateur	Ø	
Myriam MALOTAUX	Evaluateur		Ø
Bich-Hang PHAM	Evaluateur	Ø	
Cyndie PICOT	Evaluateur		Ø
Béatrice POROKHOV	Evaluateur		☑
Emilie VITTAZ	Coordonnateur des réseaux de vigilance	Ø	
Charlotte ABLARD	Interne	Ø	
Leila HADDAD	Stagiaire	Ø	
Pôle Plateforme de réception et d'or	rientation des signaux		
Mehdi BENKEBIL	Chef de Pôle		Ø
Pascal AURICHE	Evaluateur		Ø
Irène BIDAULT	Evaluateur		☑
Carole FOSSET-MARTINETTI	Evaluateur	☑	
Annabelle LECOMPTE-PAGE	Evaluateur		
Sylvie LEREBOURS	Evaluateur	☑	
Véronique PIZZOGLIO	Evaluateur	\square	
Emmanuelle RIPOCHE	Evaluateur		☑
Julia PORTEBOIS	Stagiaire	\square	
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN	ONCOLOGIE, HEMATOLOGIE, IMMUNOLO	OGIE, NEPH	ROLOGIE
Chantal BELORGEY	Directrice		☑
Alexandre MOREAU	Directeur Adjoint		\square
Produits en Hématologie, Immunolo	gie, Néphrologie		
Marc MARTIN	Chef d'équipe Produits		☑
Emilie BRETON	Evaluateur		
Céline CHARTIER	Evaluateur		✓
Véronique TONNAY	Evaluateur		✓
Produits en Oncologie, Radiopharma	aceutique		
Vincent GAZIN	Chef d'équipe Produits		Ø
Samantha AKAKPO	Evaluateur	☑	
Tessy BENSABAT	Stagiaire		

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Liora BRUNEL	Evaluateur	Ø	
Nicolas VASSEUR	Evaluateur	Ø	
Jean-Philippe LACOUR	Stagiaire		
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN C	CARDIOLOGIE, ENDOCRINOLOGIE, GYNE	COLOGIE, I	JROLOGIE
Joseph EMMERICH	Directeur		\square
Céline DRUET	Directrice Adjointe		\square
Produits Cardiovasculaire, Thrombos	se, Métabolisme		
Lofti BOUDALI	Chef d'équipe Produits		
Mouna ABANE	Evaluateur	Ø	
Françoise GOEBEL	Evaluateur	Ø	
Yasmine MOKRANE	Evaluateur	Ø	
Produits en Endocrinologie, Gynécol	ogie, Urologie		
Isabelle YOLDJIAN	Chef d'équipe Produits		\square
Muriel ECHEMANN	Evaluateur		\square
Luis MENDOZA	Evaluateur	Ø	
Martin TRIBOUT	Evaluateur	Ø	
DIRECTION DES MEDICAMENTS EN	NEUROLOGIE, PSYCHIATRIE, ANTALG	IE, RHUM	ATOLOGIE,
PNEUMOLOGIE, ORL, OPHTALMOLOG	GIE, STUPEFIANTS		
Florent PERIN-DUREAU	Directeur	Ø	
Nathalie RICHARD	Directrice Adjointe	Ø	
Produits en Neurologie, Psychiatrie,	Anesthésie		
Catherine DEGUINES	Chef d'équipe Produits	Ø	
Laura ANDREOLI	Evaluateur		\square
Anne-Marie CALLENS	Evaluateur	Ø	
Carine CONDY	Evaluateur	Ø	
Claire FERARD	Evaluateur	Ø	
Mélanie LEPLAY	Evaluateur	Ø	
Marie PAREL	Evaluateur	Ø	
Produits Antalgie, Rhumatologie, Pn	eumologie, ORL, Stomatologie et Ophtalı	mologie	
Sylvain GUEHO	Chef d'équipe Produits		\square
Arnaud BATZ	Evaluateur	Ø	
Benjamin BURRUS	Evaluateur		☑
Angélique GANI	Evaluateur		☑
Marie-Caroline PESQUIDOUS	Evaluateur	☑	
Produits Stupéfiants et Psychotropes			
Marie-Anne COURNE	Chef d'équipe Produits	☑	
Aldine FABREGUETTES	Evaluateur		\square
Emilie MONZON	Evaluateur		

Nom des participants	Statut	Présent	Absent /excusé
Elena SALAZAR	Evaluateur		Ø
Charlotte PION	Evaluateur		Ø
DIRECTION DES MEDICAMENT	S ANTI-INFECTIEUX, EN HEPATO-	-GASTROLO	GIE, EN
DERMATOLOGIE, ET DES MALADIES	METABOLIQUES RARES		
Caroline SEMAILLE	Directrice		Ø
Alban DHANANI	Directeur Adjoint		Ø
Produits en Maladies Infectieuses			
Nathalie MORGENSZTEJN	Chef d'équipe Produits		Ø
Ingrid CHAU	Evaluateur		
Sophie CHOULIKA	Evaluateur		Ø
Aurélie VITORES	Evaluateur		Ø
Produits en Dermatologie, hépato-g	astroentérologie et Maladies métabolique	es rares	
Nathalie DUMARCET	Chef d'équipe Produits		Ø
Dina SANCTUSSY	Evaluateur		
Elodie SOLE	Evaluateur		Ø
Violaine VERMILLARD	Evaluateur		
DIRECTION DES THERAPIES INNOVANTES, DES PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET DES VACCINS			IN ET DES
Nicolas FERRY	Directeur		V
Dominique LABBE	Directrice Adjointe		
Vaccins, Médicaments dérivés du sang			
Isabelle SAINTE-MARIE	Chef d'équipe Produits		Ø
Sara FRANCO	Evaluateur		Ø
Alexis JACQUET	Evaluateur		Ø
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES			
Julie CAVALIER	Evaluateur		

Gestion des conflits d'intérêt

Monsieur DRICI n'a pas participé à la présentation et aux délibérations concernant l'enquête officielle de pharmacovigilance sur olmésartan et le risque d'entéropathies en raison de l'existence d'un lien de type 2.

Aucune autre situation de conflit d'intérêt majeur n'a été retenue ni déclarée au cours de la séance du Comité technique de Pharmacovigilance du 15 avril 2014.

Points	Sujets abordés	Action :	Avis EU nécessaire avant publication
1.	Introduction		
	Adoption du compte-rendu du 18 mars 2014 - CT012014033	Pour adoption	
2.	Dossiers Produits – Substances (National)		
	- Suivi national de pharmacovigilance du baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance		
2.1	- Présentation des données relatives à l'utilisation du baclofène, notamment dans le traitement de l'alcoolo-dépendance	Pour avis	Non
	- Présentation de la RTU baclofène dans l'indication du traitement de l'alcoolo-dépendance		
2.2	Enquête officielle de pharmacovigilance sur olmésartan et le risque d'entéropathies	Pour avis	
2.3	Suivi national de pharmacovigilance du bleu patente v sodique guerbet $\ensuremath{\mathbb{R}}$	Pour avis	
3.	Tour de Table		

Déroulement de la séance

Nom du dossier	Suivi national de pharmacovigilance du baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance
Dossier thématique	
Dossiers Produits – Substances (National)	
Dossiers Produits – Substances (Europe)	
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en neurologie, psychiatrie, antalgie, rhumatologie, pneumologie, ORL, ophtalmologie, stupéfiants
CRPV en charge du dossier	CRPV de Grenoble Participation du CAPTV de Toulouse
Critères de passage	
Analyse des données de sécurité	
Retour du réseau de pharmacovig	gilance

Références documentaires

Rapport d'expertise du CRPV de Grenoble

Présentation des données rétrospectives relatives aux intoxications au baclofène sur la période 2008 - 2013 (CAP-TV de Toulouse)

Présentation de la Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) du baclofène dans l'alcoolodépendance (ANSM)

Présentations

Noms commerciaux	Lioresal® (Novartis) Baclofène Zentiva® (Sanofi)
DCI	baclofène
Formes pharmaceutiques	Lioresal® : boîte de 50 comprimés sécable de 10 mg Baclofène Zentiva® : boîte de 30 comprimés de 10 mg
Classe pharmacologique	Antispastique Myorelaxant d'action centrale
Procédure d'enregistrement	Nationale
Date de la première AMM	1974
Date de commercialisation	Lioresal®: 19/04/1974 Baclofene Zentiva®: 05/01/2006
Titulaires des AMM	Novartis, Sanofi
SMR	NR

1-Introduction

Le baclofène, agoniste des récepteurs centraux et périphériques GABA-B, est indiqué dans le

traitement des contractures spastiques de la sclérose en plaques, des affections médullaires et d'origine cérébrale.

Devant un usage hors AMM grandissant du baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance, un suivi national de pharmacovigilance a été mis en place en 2011 afin d'analyser son profil de tolérance lors de l'utilisation à posologie élevée dans le traitement de cette addiction. Le CRPV de Grenoble, en charge de ce suivi, a précédemment présenté un bilan des cas de pharmacovigilance notifiés au cours de l'année 2011 lors du Comité Technique de Pharmacovigilance (CTPV) du 22 mai 2012, puis un second bilan portant sur l'année 2012 lors du CTPV du 16 avril 2013. A l'issue de cette séance, le CRPV rapporteur avait préconisé la mise en place d'une Recommandation Temporaire d'Utilisation (RTU) afin d'encadrer et sécuriser cette large utilisation hors AMM du baclofène.

Après examen de la RTU par la commission d'évaluation initiale du rapport bénéfices/risques du 3 juillet 2013, une RTU a été octroyée le 17 mars 2014 pour le baclofène dans le cadre de deux indications, à savoir :

- aide au maintien de l'abstinence après sevrage chez les patients dépendants à l'alcool et en échec des autres traitements disponibles,
- réduction majeure de la consommation d'alcool jusqu'au niveau faible de la consommation telle que défini par l'OMS chez des patients alcoolo-dépendants à haut risque et en échec des traitements disponibles.

2-Suivi National de pharmacovigilance

a/Méthode

Les données analysées dans ce rapport sont :

- les cas de la Base Nationale de Pharmacovigilance survenus ou déclarés au cours de l'année 2013,
- les cas français transmis par les laboratoires au cours de l'année 2013,
- les chiffres de vente 2013 des spécialités à base de baclofène,
- la littérature scientifique (articles indexés dans Pubmed et Embase et publiés en 2013).

b/Résultats

Le nombre de comprimés de baclofène vendus a progressé de 19,5% en 2013 par rapport à l'année 2012. L'analyse des notifications de pharmacovigilance montre des posologies utilisées très variables ainsi qu'une diminution de la posologie médiane comparativement à l'année 2012 (de 120 mg/j à 90 mg/j).

Au cours de l'année 2013, 378 cas (79 graves et 299 non graves) correspondant à 811 effets indésirables ont été notifiés, soit 115 de plus que l'année précédente (+ 43%). Cependant, le taux de notification a augmenté de façon modérée au regard du nombre de comprimés vendus quelle que soit l'indication. Parmi ces cas, 59 étaient des signalements d'usage hors AMM sans effet indésirable rapporté.

L'analyse des cas sur la période étudiée ne fait pas apparaître de nouveau signal par rapport au précédent rapport et correspond au profil d'effets indésirables déjà connus du baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance. Les effets indésirables les plus souvent rapportés sont les troubles neurologiques (43%), psychiatriques (14%) et gastro-intestinaux (11%).

Entre 2012 et 2013, on constate une augmentation relativement homogène du taux de notification (environ x 2) pour plusieurs effets indésirables : les effets sédatifs, les troubles du sommeil, les troubles sensitifs, les céphalées, les troubles cognitifs, les troubles dépressifs sans passage à l'acte, les troubles psychotiques, les troubles gastro-intestinaux, les troubles musculaires et les syndromes d'apnée du sommeil. Cette augmentation de notification de troubles relativement hétérogènes peut traduire une augmentation de la fréquence dans la population, une meilleure notification ou une augmentation des déclarations systématiques dans le cadre du système CAMTEA (système de prescription collégiale mis en place au CHU de Lille).

Au cours de la période étudiée et en comparaison à l'année 2012, on note une diminution de la

notification de certains effets indésirables jugés préoccupants lors des précédents rapports, tels que, dépression avec passage à l'acte, suicide, décompensation maniaque et syndrome de sevrage. Ceci peut être interprété comme la résultante d'une meilleure prise en charge des patients les plus à risque, une atténuation du signal en relation avec les déclarations systématiques des effets indésirables non graves via le système CAMTEA ou une moindre notification liée à la notoriété actuelle de ces effets indésirables.

Concernant la posologie du baclofène, cette nouvelle analyse confirme le caractère dose-dépendant et individuel des effets indésirables (réapparition de l'effet indésirable à chaque augmentation de palier posologique). Ainsi, aucune corrélation n'a pu être mise en évidence entre la posologie et la survenue d'un effet indésirable donné à l'échelle populationnelle. Il existe donc une grande variabilité interindividuelle qui peut s'expliquer par un passage de la barrière hématoencéphalique par le baclofène et une tolérance pharmacodynamique, très différents d'un patient à l'autre.

c/Conclusion du rapporteur

L'analyse des cas notifiés en 2013 ne fait pas apparaître de nouveau signal. Le profil d'effets indésirables du baclofène dans le traitement de l'alcoolo-dépendance correspond aux connaissances accumulées depuis le début du suivi.

Le rapporteur recommande :

- La poursuite du suivi national de pharmacovigilance avec un focus sur les patients non enregistrés dans la RTU (non compliance du prescripteur / du patient, contre-indication, posologie trop élevée),
- La mise en place d'un suivi d'addictovigilance,
- Une meilleure documentation des circonstances de survenue des effets indésirables neuropsychiatriques.

3-Présentation des données des Centres Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV)

Le CAPTV a présenté une analyse préliminaire des dossiers saisis dans SICAP (Système d'Information des Centres Antipoison) de 2008 à 2013, soit 1117 cas d'exposition dont 296 chez des patients alcoolo-dépendants.

Concernant les patients ayant pu être identifiés comme alcoolo-dépendants lors de l'enregistrement du cas, la dose supposée ingérée (DSI) moyenne était de 457,6 mg. 84,5% des intoxications étaient volontaires et 3% des intoxications ont évolué vers le décès. Une polyintoxication était retrouvée dans 71,6% des cas, particulièrement avec une benzodiazépine (33,8%), de l'alcool (33,4%) ou des toxiques illicites (1,3%). Lors d'intoxications volontaires, et en comparaison aux intoxications accidentelles, les patients alcoolo-dépendants sont en moyenne plus jeunes (40,8 vs 48,1 ans), majoritairement des hommes mais dans une moindre proportion (57,2% vs 83,8% lors d'intoxication accidentelle) et la DSI moyenne est supérieure (513,2 vs 163,9 mg). Il a également été souligné le nombre relativement important de co-intoxications avec la quétiapine nécessitant la surveillance du risque de torsade de pointe en cas de surdosage impliquant ces deux médicaments.

A partir d'avril 2014, un suivi prospectif va être mis en place afin de préciser plusieurs points notamment la DSI, le poids des patients, la durée de l'alcoolo-dépendance et les autres antécédents, l'enregistrement dans la RTU, l'évolution, la durée d'hospitalisation et l'éventuelle modification du traitement par baclofène.

En conclusion, ce travail collaboratif permettra de mieux déterminer le profil de sécurité d'utilisation du baclofène dans cette utilisation.

4-Présentation du protocole de suivi des patients et du portail électronique de la RTU (ANSM)

La Direction Produit a présenté la RTU baclofène (contexte réglementaire, protocole de suivi des patients et portail électronique).

RTU Baclofène : protocole de suivi des patients

5-Présentation de la saisie des cas de RTU dans la BNPV (ANSM)

La Direction de la Surveillance a présenté le nouveau champ à renseigner lors de la saisie d'un cas dans la BNPV concernant un patient enregistré dans la RTU. En effet, le champ « type » se situant dans l'onglet médicament permet désormais de sélectionner « RTU ». Ce champ n'apparaissant pas sur la fiche dense, il faudra indiquer dès le début du commentaire que le patient est inclus dans un protocole de RTU, en prenant soin de conserver l'anonymat du patient.

6-Discussion et conclusion du Comité technique de pharmacovigilance

La discussion du CTPV s'est portée sur le profil de tolérance du baclofène dans un premier temps puis sur le portail électronique de la RTU dans un second temps.

Concernant le profil de tolérance du baclofène, le CTPV a encouragé le CRPV rapporteur et le CAPTV de Toulouse à mener un travail collaboratif pour analyser les cas de surdosage volontaire, et à préciser leur contexte de survenue afin d'identifier les passages à l'acte possiblement dus à la prescription de baclofène. Pour les prochains rapports, il est demandé au CRPV rapporteur de distinguer, dans la mesure du possible, la sévérité clinique des cas de pharmacovigilance.

Le Comité a insisté sur l'importance d'informer les professionnels de santé concernant le risque de syndrome de sevrage en cas d'arrêt brutal du traitement par baclofène.

La discussion a ensuite porté sur le caractère dose-dépendant des effets indésirables du baclofène. Le CRPV rapporteur a confirmé qu'aucune relation entre la posologie et les effets indésirables n'a été constatée au niveau populationnel, à l'exception éventuellement de l'effet sédatif. Le Comité a confirmé que cette absence de corrélation pourrait être expliquée par la variabilité inter-individuelle de passage de la BHE par le baclofène et de la tolérance pharmacodynamique.

Le Comité a conclu qu'aucune modification du RCP n'était actuellement nécessaire et a demandé au CRPV rapporteur de rédiger très rapidement un document synthétique portant sur les données cumulées de pharmacovigilance avant la mise en place de la RTU sur la base des trois rapports annuels d'expertise. En effet, l'ANSM souhaite communiquer sur la RTU dès que le remboursement du baclofène serait accordé dans le cadre de la RTU.

Concernant le portail électronique de la RTU, la problématique relative au recueil d'événements indésirables et l'évaluation du lien de causalité directement par le prescripteur a été soulevée par le Comité. Le terme d'évènement mentionné au niveau du portail a été discuté. Il a été souligné que l'imputabilité des effets indésirables devait être évaluée¹ par les CRPV et par conséquent que la colonne concernant le lien de causalité devrait être supprimée du portail. Après discussion, il a également été demandé de donner la possibilité au prescripteur de ne pas statuer sur le lien de causalité et de se mettre en relation avec un CRPV. Il a été souligné que dans le cadre du dispositif CAMTEA il était demandé aux professionnels de santé de déclarer tous les évènements.

La définition du mésusage dans le cadre de la RTU a également été évoquée. Il a été conclu qu'un mésusage devait être considéré lorsque les conditions réelles d'utilisations étaient différentes de celles définies par la RTU.

Le risque de génération de doublons a été évoqué et il a été demandé que les CRPV aient accès au portail afin de faciliter le « dé-doublonnage » des cas rapportés. Il a également été suggéré que le numéro d'enregistrement des patients dans la RTU soit renseigné dans le champ commentaire de la BNPV. L'ANSM s'est engagée à évaluer cette demande (un avis de la CNIL pourrait être nécessaire).

Le Comité a suggéré que les informations déjà saisies dans le portail puissent s'implémenter directement dans le formulaire de déclaration d'effet indésirable. L'ANSM a précisé que cette implémentation automatique des données avait déjà été envisagée par les firmes mais avait du être abandonnée afin de ne pas retarder la mise en place du portail. L'ANSM s'est engagée à évaluer la faisabilité de cette demande.

Enfin, le Comité a demandé au CRPV rapporteur de rédiger un plan d'analyse qui détaillera la manière dont les données de la RTU seront collectées, présentées et analysées dans les futurs rapports du suivi national. Ce plan d'analyse sera présenté au Comité technique de mai 2014.

L'avis du comité technique de pharmacovigilance a été rendu à l'unanimité.

1

¹ relève des attributions des CRPV

Nom du dossier	Enquête officielle de pharmacovigilance olmésartan et le risque d'entéropathies	sur
Dossier thématique		
Dossiers Produits – Substances (National)		
Dossiers Produits – Substances (Europe)		
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en cardiologie, endocrin gynécologie, urologie	ologie,
CRPV en charge du dossier	CRPV de Bordeaux	
Critères de passage		
Analyse des données de sécurité		
Retour du réseau de pharmacovigilance		
Déférences decumentaires		

Références documentaires

Présentation et rapport d'expertise du CRPV de Bordeaux

Enquête officielle de pharmacovigilance sur olmésartan et risque d'entéropathies

DCI et noms commerciaux	- olmésartan : Alteis®, Olmetec® - olmésartan + hydrochlorothiazide : Alteisduo®, CoOlmetec® - olmésartan + amlodipine : Axeler®, Sevikar®	
Excipient(s) à effet notoire	Lactose (Alteis [®] , Alteisduo [®] , Olmetec [®] , CoOlmetec [®])	
Forme pharmaceutique et dosage	Comprimés pelliculés: - 10, 20, 40 mg: Alteis®,Olmetec® - 20/12,5 mg, 20/25 mg, 40/12,5 mg et 40/25 mg: Alteisduo®, CoOlmetec® - 20/5 mg, 40/5 mg et 40/10 mg: Axeler®, Sevikar®	
Classe pharmacologique	Antagonistes de l'angiotensine II Antagonistes de l'angiotensine II et diurétiques Antagonistes de l'angiotensine II et inhibiteurs calciques	
Titulaires d'AMM / Exploitants	- DAIICHI SANKYO France SAS - MENARINI International Operations Luxembourg SA (MIOL) / MENARINI France	
Procédure d'enregistrement	Reconnaissance mutuelle et décentralisée	
Date d'AMM	- 06/08/2003 Alteis®, Olmetec® (olmésartan) - 08/02/2006: Alteisduo®, CoOlmetec® 20/12,5 mg et 20/25 mg (olmésartan, hydrochlorothiazide) - 10/03/2010: Alteisduo®, CoOlmetec® 40/12,5 mg et 40/25 mg (olmésartan, hydrochlorothiazide) - 03/10/2008: Axeler®, Sevikar® (olmésartan, amlodipine)	
Date de commercialisatio n en France	- 2004 : Alteis [®] , Olmetec [®] - 2006 : Alteisduo [®] , CoOlmetec [®] - 2009 : Axeler [®] Sevikar [®]	
SMR	Olmésartan SMR important; ASMR: pas d'amélioration par rapport aux autres sartans (2004) Pas de modification du SMR lors de la nouvelle évaluation en 2009 (Olmetec®, Alteis®) et 2011 (CoOlmetec®, Alteisduo®) 18/12/2013: renouvellement d'inscription, avis inchangé pour Axeler®, Sevikar®.	

1-Introduction

Lors du tour de table des cas marquants du comité technique de pharmacovigilance du 12 février 2013, quatre cas graves d'entéropathie sous olmésartan dont 3 avec atrophies villositaires ont été présentés par le CRPV de Bordeaux. Le 12 juillet 2013, un point d'information a été publié par l'ANSM relayant l'information de sécurité sur les entéropathies à l'olmésartan publiée sur le site internet de la Food & Drugs Administration.

Au vu de ces éléments, les CRPV de Bordeaux et de Paris HEGP ont présenté au comité technique du 10 septembre 2013 un bilan des cas français d'entéropathie sévère avec l'olmésartan et les autres

sartans ainsi qu'une analyse des données de la littérature.

Un nouveau point d'information de l'ANSM a été diffusé le 27 mars 2014 sur le risque d'entéropathie grave sous olmésartan et une enquête officielle de pharmacovigilance a été ouverte dans l'objectif de faire un nouveau bilan de ces cas graves et de mesurer l'impact de la mise en ligne du premier point d'information de juillet 2013.

2-Méthode

Les cas d'atteinte digestive notifiés aux CRPV et enregistrés avec l'olmésartan dans la base nationale de pharmacovigilance depuis la commercialisation jusqu'au 25 mars 2014 et les cas de la littérature (données MEDLINE) ont été analysés. Les données des laboratoires n'ont pas été demandées (seuls les cas des laboratoires, non exhaustifs, enregistrés dans la BNPV jusqu'au 23 août 2013, ont été pris en compte).

Les cas retenus sont à la fois des cas d'entéropathie, avec diarrhée et atrophie villositaire à la biopsie et/ou colite lymphocytaire ainsi que les cas dans lesquels la symptomatologie évoque, en l'absence de biopsie, ce type d'atteinte digestive (diarrhée chronique et/ou perte de poids, avec ou sans déshydratation).

3-Résultats

1/ Analyse de la base nationale de pharmacovigilance (BNPV)

Quatre-vingt-quatre cas (54 jusqu'au 23 août 2013 et 30 depuis le 23 août 2013) ont été retenus et analysés. Ils concernaient 47 femmes et 37 hommes, d'un âge moyen de 69 ans (42 à 91 ans). Les malades de 75 ans et plus représentaient 41,6% des patients.

Parmi les cas retenus, 71 cas (84.5 %) étaient graves et 13 cas avaient été codés « non graves ».

Au total, 33 cas (39 %) correspondaient à une entéropathie confirmée par biopsie (atrophie villositaire : n=26 et/ou colite microscopique : n=7 dont 3 colites lymphocytaires) et 51 cas à une entéropathie avec diarrhée chronique et perte de poids associées ou non à d'autres signes de sévérité. Dans 36 cas (43 %), il était mentionné une perte de poids en moyenne de 12 kg (2 à 40 kg) dans les 29 cas chiffrés.

La plupart des cas avait des signes de sévérité tels que déshydratation (n=24) avec ou sans insuffisance rénale aiguë (n=31), hypokaliémie (n=16) et/ou autres troubles électrolytiques (n=4) et/ou acidose métabolique (n=9), dénutrition (n=8), dont 5 cas ayant nécessité une nutrition parentérale), collapsus (n=4) cas). Des signes associés tels que vomissements (n=19) et douleurs abdominales (n=10) étaient fréquemment mentionnés.

Sur les 54 cas rapportés de la date de commercialisation jusqu'au 23 août 2013, le délai moyen de survenue (28 cas avec information disponible) était de 19 mois (1 jour-5 ans).

Dans 19 cas (22,6 %), il y eu au moins une réadministration positive, parfois plusieurs. Ceci montre que le lien de causalité avec l'olmésartan n'a été suspecté que tardivement pour ces patients.

Dans plusieurs cas, des traitements divers ont été mis en place notamment un régime sans gluten, la prescription d'anti-infectieux, de corticoïdes, d'immunosuppresseurs, qui n'ont apporté aucune amélioration, celle-ci n'étant obtenue qu'après l'arrêt définitif de l'olmésartan.

L'évolution, quand elle était connue, a été globalement favorable dans 86 % des cas à l'arrêt de l'olmésartan (arrêt seul ou associé à un traitement correcteur).

2/ Analyse des données de la littérature

13 publications ont été retenues :

- Dans un article publié en ligne le 21 juin 2012 par Rubio-Tapia *et al.* ², 22 cas de diarrhée chronique avec perte de poids (médiane 18 kg, extrêmes : 2,5-57 kg) et atrophie villositaire ont été décrits chez des malades traités par olmésartan.
- Dans l'essai clinique ROADMAP portant sur 2 232 malades traités par olmésartan, 40 mg/j, pendant une durée médiane de 3,2 ans dans la prévention de la microalbuminurie diabétique, la prévalence

² Rubio-Tapia A, Herman ML, Ludvigsson JF, et al. Severe spruelike enteropathy associated with olmesartan. Mayo Clin Proc 2012; 87: 732-8

des effets indésirables intestinaux n'était pas significativement différente dans le groupe traité et dans le groupe placebo ³.

- Dans les mois qui ont suivi, plusieurs cas isolés ont été publiés aux Etats-Unis 4 5 6 7 8 9 10,
- Un article ¹¹ recensant sur 10 ans les sujets adultes ayant consulté dans un centre de référence pour maladie coeliaque et présentant une atrophie villositaire avec des sérologies négatives pour la maladie coeliaque. Sur les 72 malades identifiés, 16 initialement identifiés comme ayant une "sprue non classifiable" avaient une atrophie villositaire et étaient traités par olmésartan. Après arrêt de ce dernier, une amélioration clinique a été observée chez 15 malades avec une évolution histologique favorable chez 2 malades (non disponible pour les autres malades).
- Six cas français (faisant partie des cas notifiés présentés dans ce bilan) ont été publiés, dont 5 avec atrophie villositaire et 2 avec réintroduction positive 12 13
- Padwal et al.¹⁴ ont analysé une cohorte de 45 185 malades ayant un diabète de type 2, nouveaux utilisateurs de sartans dont 10 370 (23 %) sous olmésartan. Les résultats de cette étude comparative d'efficacité « olmésartan vs autres sartans » ne montrent pas d'augmentation significative du risque d'hospitalisation et de mortalité toutes causes confondues ; en revanche, ils retrouvent un hazard ratio significativement augmenté pour l'olmésartan en cas d'atteinte rénale et les auteurs conseillent la prudence en cas d'insuffisance rénale, compte tenu de l'existence d'alternative à l'olmésartan.

4- Discussions et propositions du CRPV rapporteur

Les entéropathies sont rarement d'origine médicamenteuse, ce qui rend le diagnostic étiologique difficile. Dans le cas de l'olmésartan, il s'agit d'un médicament d'utilisation fréquente pour une indication de forte prévalence.

Le délai d'apparition des premiers signes est le plus souvent assez long : plusieurs mois, voire plusieurs années après le début de traitement. Il peut dans certains cas être assez court, avec apparition des premiers signes peu de temps (parfois quelques jours) après le début du traitement. Le mécanisme de survenue de ces entéropathies est inconnu. Dans certains cas publiés avec un délai d'apparition long, l'association au génotype HLA-DQ2/DQ8 (peu souvent recherché dans les cas notifiés en France) peut faire évoquer une réaction d'hypersensibilité retardée localisée ou une réponse immunitaire à médiation cellulaire. Cependant, il y a également des cas où les premiers signes sont apparus peu de temps après le début de traitement. Rubio-Tapia et al 2 ont évoqué un mécanisme lié au $Transforming\ Growth\ Factor\ \mathcal{B}\ (TGF\ \mathcal{B})$ qui joue un rôle important dans le maintien de l'homéostasie intestinale et dont l'action serait inhibée par les antagonistes de l'angiotensine II. Mais dans cette hypothèse, cet effet indésirable devrait également être observé avec les autres sartans

Pour les autres sartans, le bilan présenté au comité technique de pharmacovigilance du 10 septembre 2013 retrouvait quelques cas d'atteinte digestive, mais sans atrophie villositaire ou colite lymphocytaire et aucun cas n'avait été publié. L'étude de la CNAMTS conforte l'absence d'augmentation du risque d'hospitalisations pour malabsorption avec les autres sartans. Un seul cas, présenté à un congrès en 2013 et cité par Tran & Li ⁸, avec atrophie villositaire, concernerait le valsartan.

Compte tenu de l'âge des malades présenté dans ce bilan, on peut aussi se poser la question d'une éventuelle accumulation, notamment lorsque l'entéropathie survient de façon tardive. En effet, selon la rubrique 5.2 du RCP « Chez les patients hypertendus, à l'état d'équilibre, l'aire sous la courbe (AUC) est augmentée de 35% chez les sujets âgés (65 à 75 ans) et de 44% chez les sujets très âgés

³ Menne J, Haller H. Olmesartan and intestinal adverse effects in the ROADMAP study. Mayo Clin Proc 2012; 87: 1230-1; author reply 2

⁴ Talbot GH. Small bowel histopathologic findings suggestive of celiac disease in an asymptomatic patient receiving olmesartan. Mayo Clin Proc 2012; 87:1 231-2; author reply 2

⁵ Dreifuss SE, Tomizawa Y, Farber NJ, Davison JM, Sohnen AE. Spruelike enteropathy associated with olmesartan: an unusual case of severe diarrhea. Case Rep Gastrointest Med 2013: 618071

⁶ Stanich PP, Yearsley M, Meyer MM. Olmesartan-associated Sprue-like Enteropathy. J Clin Gastroenterol 2013

 $^{^{7}}$ Gaur V, Albeldawi M, Weber L. Chronic diarrhea and weight loss. Gastroenterology 2014; 146: 347, 591

 $^{^{8}}$ Tran TH, Li H. Olmesartan and drug-induced enteropathy. Pharmacy & Therapeutics 2014 ; 39 : 47-50

 $^{^9}$ Nielsen JA, Steephen A, Lewin M. Angiotensin-II inhibitor (olmesartan)-induced collagenous sprue with resolution following discontinuation of drug. World J Gastroenterol 2013; 19: 6928-30

 $^{^{10}}$ Khan AS, Peter S, Wilcox CM. Olmesartan-induced enteropathy resembling celiac disease. Endoscopy 2014; 46 Suppl 1: E97-8

¹¹ DeGaetani M, Tennyson CA, Lebwohl B, et al. Villous atrophy and negative celiac serology: a diagnostic and therapeutic dilemma. Am J Gastroenterol 2013; 108: 647-53

¹² Nunge D, Eoche M, Fumery M, Nguyen-Khoc E, Gras V, Andrejak M. Entéropathie severe avec atrophie villositaire associée à la prise d'olmésartan médoxomil. Therapie 2013 ; 68 : 419-21

¹³ Théophile H, David XR, Miremont-Salamé G, Haramburu F. Five cases of sprue-like enteropathy in patients treated by olmesartan. Dig Liver Dis 2014: 46: 465-9.

¹⁴ Padwal R, Lin M, Etminan M, Eurich DT. Comparative Effectiveness of Olmesartan and Other Angiotensin Receptor Blockers in Diabetes Mellitus: Retrospective Cohort Study. Hypertension 2014; 63: 977-83

(≥ 75 ans) par rapport aux sujets plus jeunes »

Les cas notifiés en France sont semblables à ceux décrits dans la littérature. Il y a plusieurs cas avec réadministration positive, ce qui conforte le lien de causalité. Par ailleurs, dans les cas où il y a eu contrôle biopsique après arrêt, la régression rapide après arrêt de l'olmésartan est également un argument fort en faveur de la responsabilité du médicament. L'identification du signal a pris plusieurs années, y compris en France, où quelques cas d'atteinte digestive, assez caractéristiques malgré l'absence de biopsie, avaient été notifiés. L'augmentation des ventes entre 2006 et 2012 explique peut-être en partie l'augmentation du nombre de cas notifiés au cours des derniers mois, indépendamment du point d'information de l'ANSM.

L'existence d'entéropathie à l'olmésartan ne fait aujourd'hui aucun doute même si le mécanisme reste inconnu.

Le CRPV de Bordeaux propose que le libellé suivant, identique à celui proposé précédemment au comité technique de pharmacovigilance du 10 septembre 2013, soit inséré dans les RCP de toutes les spécialités contenant de l'olmésartan :

- Rubrique 4.4. Mise en garde et précaution d'emploi : « Devant une entéropathie, notamment avec diarrhée sévère, perte de poids pouvant entraîner des troubles électrolytiques, une déshydratation, une insuffisance rénale, etc. chez un malade traité par olmésartan, y compris depuis plusieurs mois ou années, arrêter le traitement et le remplacer par un antihypertenseur d'une autre classe que les antagonistes de l'angiotensine II. En l'absence d'amélioration dans les jours qui suivent, l'avis d'un gastro-entérologue est recommandé ».
- Rubrique 4.8 ; Effets indésirables : « Entéropathie avec diarrhée chronique sévère, perte de poids, hypokaliémie, déshydratation, insuffisance rénale (voir Mises en garde et précautions d'emploi) ».

le CRPV de Bordeaux suggère également, lorsque la demande de modification sera validée au niveau européen, une diffusion par lettre aux prescripteurs ou à défaut en fonction de la décision européenne, un point d'information et/ou communiqué de presse pour une diffusion la plus large possible (médecins généralistes, internistes, urgentistes, etc.) sur l'olmésartan mentionnant les éléments suivants : « De rares cas ont été notifiés avec d'autres antagonistes de l'angiotensine II ; par prudence, devant une entéropathie sévère avec un de ces médicaments, il est conseillé de réévaluer la nécessité de la poursuite du traitement ».

Par ailleurs, le CRPV suggère également que cette lettre ou point d'information inclue impérativement les données sur le nombre et les caractéristiques des cas notifiés en France pour conforter l'utilité de la notification auprès des prescripteurs notamment des informations sur le délai d'apparition, de récidive, de complications.

5 - Discussions et conclusion du Comité technique

L'étude menée par la CNAMTS, à partir des bases de données de l'assurance maladie, dont une partie des résultats ont été mis en ligne sur le site de l'ANSM à l'occasion du point d'information du 27 mars 2014, confirme les données discutées au Comité technique de pharmacovigilance de septembre 2013 : l'olmésartan se distingue des autres sartans en termes de risque d'entéropathie.

Au cours de la discussion, le comité technique de pharmacovigilance s'est interrogé sur le renouvellement d'inscription en 2013 par la Haute Autorité de Santé (HAS). En réponse à cette interrogation, l'ANSM a informé le comité que l'ensemble des éléments concernant ce fait nouveau de sécurité seront portés à la connaissance de la HAS à qui il appartient d'en apprécier l'impact et l'opportunité des mesures à prendre.

Le comité technique de pharmacovigilance a approuvé l'ensemble des propositions du CRPV rapporteur.

L'avis du comité technique de pharmacovigilance a été rendu à l'unanimité.

NOTE POST-CT:

Le 15 juillet 2014, l'ANSM a publié un point d'information qui remplace celui publié le 27 mars 2014, et diffusé une lettre aux professionnels de santé concernant le rappel du risque de survenue d'entéropathies très rare et graves sous olmésartan.

- Point d'information publié le 15/07/2014
- Lettre aux professionnels de santé publiée le 15/07/2014

Nom du dossier	Suivi national de pharmacovigilance du BLEU PATENTE SODIQUE GUERBET®
Dossier thématique	
Dossiers Produits - Substances (National)	
Dossiers Produits – Substances (Europe)	
Direction en charge du dossier	Direction des médicaments en oncologie, hématologie immunologie et néphrologie
CRPV en charge du dossier	CRPV d'Angers
Critères de passage	
Analyse des données de sécurité	
Retour du réseau de pharmacovigilance	
Références documentaires	

Présentation et rapport d'expertise du CRPV d'Angers

Suivi national de pharmacovigilance du BLEU PATENTE V SODIQUE GUERBET®

Ce rapport présenté dans le cadre du suivi national fait suite à l'enquête officielle nationale de 2007. La mise en place du suivi national en 2010 a été motivée par l'obtention d'une AMM du bleu patenté V (BPV) dans la détection du ganglion sentinelle du cancer du sein autorisant une indication auparavant largement utilisée hors AMM. L'objectif est de faire le point sur les effets indésirables (EI) du BPV et de leur fréquence.

	PRINCEPS
Nom commercial	BLEU PATENTE V SODIQUE GUERBET 2,5 pour cent® (BPV)
DCI	Bleu patenté V sodique
Excipient(s) à effet notoire	Aucun
Forme pharmaceutique et dosage	Solution injectable en ampoule bouteille de 2 ml
Classe pharmacologique	Colorant pour repérage vasculaire
Indications	 Repérage des vaisseaux lymphatiques et des territoires artériels Repérage du ganglion sentinelle (GS) avant la biopsie chez les patientes ayant un cancer du sein opérable
Condition de prescription et de délivrance (France)	Liste I Non remboursé par la sécurité sociale Agréé aux collectivités
Titulaire d'AMM / exploitant	Laboratoire GUERBET
Date d'obtention de l'AMM	10/12/1997 (procédure nationale)
Pays commercialisant la spécialité	Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, France, Hong Kong, Hongrie, Indonésie, Israël, Liban, Luxembourg, Mexique, Pays Bas, Pérou, Slovaquie, Suisse, Taiwan, Thaïlande

1 - Introduction

Le BPV est à la fois un colorant (E131) utilisé dans l'industrie textile, alimentaire et pharmaceutique et un principe actif utilisé principalement pour le repérage du ganglion sentinelle (GS) avant la biopsie

chez les patientes ayant un cancer du sein opérable. Il est administré par voie sous cutanée ou péritumorale ou périaréolaire. Le temps d'élimination du colorant est de 24 à 48 heures ce qui permet d'expliquer certaines réactions allergiques de durée prolongée.

2 - Méthodes

Tous les cas graves et non graves des CRPV et du laboratoire survenus entre le 01/01/2010 et le 31/12/2013 ont été analysés et les doublons éliminés. Le taux de notification annuel a été calculé en utilisant les chiffres de vente du laboratoire et en considérant qu'une ampoule correspondait à un patient traité. Une revue bibliographique a analysé les études rétrospectives ou prospectives estimant la fréquence de survenue des EI anaphylactiques. Les réactions de type anaphylactique ont été graduées selon la classification de Ring et Messner.

3 - Résultats

Sur la période considérée, 92 cas d'EI (71 des CRPV et 21 du laboratoire) ont été analysés parmi lesquels 85 correspondent à des effets indésirables de type anaphylactiques et 7 à des effets indésirables autres non graves (à type de coloration bleue de la peau, des muqueuses ou des épisodes de fausse désaturation par interférence du BPV avec les techniques d'oxymétrie pulsée).

Les réactions anaphylactiques ou anaphylactoïdes ont touché 73 femmes et 4 hommes (sexe inconnu 8 fois), âgés en moyenne de 56 ± 11 ans. Des antécédents de type allergique à divers allergènes médicamenteux ou non médicamenteux étaient présents chez 18 patients, absents chez 18 autres et non recherchés pour le reste des patients.

L'indication du BPV était majoritairement la détection des GS dans le cancer du sein (68), le mélanome (3), un autre cancer ou un cancer inconnu (9).L'administration est donc presque exclusivement peropératoire (n=78). Le délai de survenue des manifestations anaphylactiques (connu dans 60 cas) est inférieur à 5 minutes dans 15 cas, compris entre 5 et 30 minutes dans 29 cas et supérieur à 30 minutes dans 16 cas.

Les réactions de grade I et II représentent 65% des cas (grade I : 42,5% / grade II : 22,5%) et celles de grade III 35%. Hormis un décès suite à une hémorragie intracrânienne après un choc anaphylactique, l'évolution a été favorable sous traitement symptomatique. Onze des 30 patients ayant présenté une réaction anaphylactique de grade III ont nécessité l'utilisation d'amines vasopressives pendant une durée supérieure à 12 heures.

La preuve d'une hypersensibilité probablement IgE dépendante a été apportée chez 42 patients par la positivité des tests cutanés (Prick test ou IDR positifs) au BPV.

Le taux de notification des réactions d'hypersensibilité est stable d'une année sur l'autre avec un pic inexpliqué en 2012. Les taux de notifications issus des PSURs sont similaires aux taux observés en France, avec également un pic de notification en 2012-2013.

Données de la littérature :

Les tests cutanés et les résultats des dosages plasmatiques d'histamine et de tryptase plaident en faveur d'une réaction anaphylactique dont quelques rares publications ont démontré le caractère IgE-médié. La fréquence du risque a fait l'objet de quelques publications. Ainsi, la fréquence globale des réactions de type anaphylactique varie de 0,5 à 1,9% dans les cohortes rétrospectives, avec une fréquence des réactions sévères de 0,4 à 1,1%. Au cours des études prospectives, le risque global est de 0,3 à 0,6%, et de 0,06 à 0,1% pour les réactions sévères.

4 - Conclusions et propositions du CRPV rapporteur

Les EI du BPV sont principalement des réactions d'hypersensibilité immédiate survenues en cours d'intervention pour biopsie du GS d'un cancer du sein et tumorectomie (ou mammectomie). Ces cas surviennent à l'occasion de la première administration du colorant par voie systémique alors même que les tests d'exploration allergologique sont en faveur d'une réaction anaphylactique plus qu'anaphylactoïde. Les patients sont donc vraisemblablement sensibilisés par une exposition antérieure au BPV par voie digestive ou cutanée. Le délai de survenue est le plus souvent compris entre 5 et 30 minutes mais peut être supérieur à 30 minutes ce qui est tout à fait compatible avec la voie d'administration intratissulaire utilisée.

Des recommandations de la HAS sur la stratégie diagnostique de l'envahissement ganglionnaire d'un cancer du sein sont attendues. De ce fait, le BPV reste une molécule de référence dans cette indication même si des équipes préconisent à l'heure actuelle de le réserver aux situations où la méthode isotopique ne permet pas de détecter un GS ou si cette méthode n'est pas maîtrisée par l'équipe chirurgicale.

Les données de pharmacovigilance post-AMM, notamment les études publiées, ainsi que la prise en compte de la sous-notification habituelle en pharmacovigilance montrent que la fréquence de survenue de ces réactions se situe entre 1/100 et 1/1000 patients traités selon leur sévérité, soit un caractère peu fréquent.

Le CRPV rapporteur propose de :

• Modifier la rubrique 4.8 – Effets indésirables du RCP.

Système organe classe (SOC)	Fréquence : effet indésirable
Affections du système immunitaire	RCP actuel : Fréquence indéterminée : choc anaphylactique, hypersensibilité
	Propositions du CRPV : Fréquent : urticaire Peu fréquent : angioedème, choc anaphylactique
Affections cutanées et des tissus sous-cutanés	RCP actuel : Fréquence indéterminée : angiodème, urticaire, coloration (bleue) de la peau Propositions du CRPV : Fréquent : urticaire Peu fréquent : angioedème Fréquence indéterminée : coloration (bleue) de la peau
Troubles généraux et anomalies au site d'administration	RCP actuel : Fréquence indéterminée : coloration au site d'injection Propositions du CRPV : Fréquence indéterminée : coloration au site d'injection

- Ne pas modifier la rubrique "Précautions d'emploi", jugée actuellement suffisamment informative au regard du risque anaphylactique. Il n'y a pas, à ce stade, de données suffisantes pour préconiser un traitement prophylactique systématique (avec l'isomère du bleu patente en prophylaxie qui permettrait une diminution de la sévérité des réactions sans impact sur la fréquence).
- Clôturer le suivi national

5 - Discussions et conclusions du CTPV

Concernant les propositions de modifications de la rubrique 4.8, le comité technique de pharmacovigilance (CTPV) est favorable à ne pas répéter les EI « urticaire », « angioedème » et « choc anaphylactique » dans 2 SOC différents et recommande de ne les mentionner que dans un seul SOC.

Les fréquences de survenue des EI étant établies par des études prospectives, le CTPV souhaiterait que ces notions soient ajoutées au RCP en rubrique 4.8 : l'urticaire avec une fréquence connue de 0,5 à 1% et les angioedèmes et chocs anaphylactiques avec une fréquence de l'ordre de 0.1%

Le CTPV est favorable à une clôture de ce suivi national.

L'avis du comité technique de pharmacovigilance a été rendu à l'unanimité.